



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

44^{ème} Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS PEA 01 et 02 Août 2026 RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Le Lundi 01 juin 2026 à minuit
Ouverture des engagements	A la parution du règlement
Clôture des engagements	Le Lundi 20 juillet à minuit
Parution du Roadbook	Le Samedi 25 Juillet 2026 à 9 heures
Reconnaitances	Les reconnaissances auront lieu le Samedi 25, le dimanche 26 Juillet, le Jeudi 30 JUILLET de 9h00 à 18h00 ET LE VENDREDI 31 juillet 2026 de 9H00 à 19H00. ATTENTION DANS L'ES1 À RAMOUSIES le WE des 25/26 juillet UNE FÊTE SE DÉROULE DANS LE VILLAGE PRUDENCE ET VITESSE RÉDUITE À RESPECTER <u>LES CONTRÔLES SERONT RENFORCÉS. TOLÉRENCE ZÉRO !!!!!</u>
Vérifications administratives	Le vendredi 31 JUILLET 2026 de 16h00 à 21h00 Place de l'Hôtel de Ville de FOURMIES.
Vérifications techniques	Le vendredi 31 JUILLET 2026 de 16h15 à 21h15 sur la Place Verte à FOURMIES
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Le vendredi 31 JUILLET à 20h00
Publication de la liste des équipages autorisés	Le vendredi 31 JUILLET 2026 maximum à 22h30 au tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le vendredi 31 JUILLET 2026 maximum à 23h00 au tableau d'affichage Officiel
Départ de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 01 août 2026 à 12h00 sur la Place Verte à FOURMIES
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le Samedi 01 août 2026 à 18h30 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire de la 1 ^{ère} Etape	Le Samedi 01 août 2026 à 17h30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Le Samedi 01 août à 18h30 sur la Place Verte à FOURMIES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le Dimanche 02 août 2026 à 8h00 sur la Place Verte à FOURMIES

Arrivée du Rallye	Le Dimanche 02 août 2026 à 15h35 sur la Place Verte à FOURMIES
Affichage du classement provisoire Final	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	30 minutes après l'affichage du classement provisoire
Vérifications techniques finales	Le Dimanche 02 août 2026 au Garage COHIDON rue des étangs des Moines à FOURMIES. Pas de vérification finale pour le VHRS
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée au fil des arrivées

LIEUX :

Distribution des Roadbook	Café du Gymnase Rue FAIDHERBE à FOURMIES LES 25, 26, 30,31 JUILLET de 9h00 à 12h00.ou sur RDV (suivant disponibilité de l'organisateur) Au 06/79/69/10/65
Vérifications administratives	Place de l'hôtel de ville de FOURMIES
Vérifications techniques	Place Verte à FOURMIES
PC Course	Hôtel de ville de FOURMIES
Collège des commissaires	Hôtel de Ville de FOURMIES
Tableau d'affichage officiel	Hall de l'hôtel de ville de FOURMIES
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Verte à FOURMIES
Parc d'assistance	Place Verte à FOURMIES

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile SAMBRE ET HELPE organise les 01 et 02 août 2026 un Rallye intitulé :

44ème Rallye National PEA de FOURMIES en AVESNOIS

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France N° 2326 Le 20/04/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 439 en date du 26/05/2026

Comité d'Organisation

Président	Vincent JUSTICE
Membres	Les membres du Comité Directeur de l'ASA SAMBRE ET HELPE
Secrétariat	asa.sambreethelpe@gmail.com
Permanence pendant le Rallye	Hôtel de Ville 59610 FOURMIES tél : 03 27 59 69 91

Organisateur administratif et technique

Nom : ASA SAMBRE ET HELPE PRÉSIDENT : VINCENT JUSTICE

Adresse : 13 RUE DU MOULIN 59219 ETROEUNGT mail : justice.vincent@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la ligue	François LANGLET	LIC 1559 -01/02
Président du collège des commissaires sportifs	Clément MASCLET	LIC 2589 01/12
Membres du collège des commissaires sportifs	Jean-Marc ROGER	LIC 3257 01/14
	Isabelle LENGLET	LIC 219808 01/08
	Patrick GRENIER	LIC 220147 01/12
Directeur de course	Thomas LEMIRE	LIC 35253 01/11
Directeur de course adjoint + Nouveau départ	JULIEN MEURET	LIC 314009 01/11
Directeur de course VHC VHRS	JULIEN MEURET	LIC 314009 01/11
Adjoints à la direction de course PC	Martine PICHELIN	LIC 18416 01/11
	COLETTE LOEBET	LIC7042 01/08
Adjoints à la direction de course sur les ES	Patrick PERRIN	LIC 6678 01/12
	Patrick JOVE	LIC 128187 01/12
Adjoint à la direction de course véhicule tricolore	François LANGLET	LIC 1559 01/02
Adjoint à la direction de course véhicule 00		LIC
Voiture autorité	Daniel DESCAMPS	LIC 210042 01/09
Commissaire technique responsable + R2	Jean Michel DESSE	LIC 5538 01/12
Commissaires techniques	Michel LEBEAU	LIC 8842 01/16
	Yves VANACKERE	LIC 16711 01/12
	Stéphane LEULIETTE	LIC 10739
	Ludovic ODENT	LIC
	Philippe BOUREL	LIC 193692 01/12
	Patrick COFFIN	LIC 250379 14/38
VHC-VHRS		
Chargés des relations avec les concurrents Resp CRAC	Véronique PIGOT 01/12 - 12507	
	Marie PINTO 01/16 309787	
	Dominique GAUTIER 01/16 3228	
Responsable Presse	Frédéric Dart LIC 120224 - 03/25	

Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRESNE	
Responsable du chronométrage VHC MODERNE VHRS	Gaétan JONARD	LIC 249498 01/08
	Dominique BOULET	
Juges de faits	ANNICK NARGUET	LIC 1585
	LUDOVIC PLACE	LIC 366864

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS compte pour la **Coupe de France des Rallyes 2026**, coefficient 3 et pour le **championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes)** 2026. Le Rallye de FOURMIES en AVESNOIS autorise la participation des concurrents étrangers

PEA.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur la page FB de l'organisation « groupe ASA SAMBRE ET HELPE » le vendredi 31 JUILLET 2026 entre 16h00 à 21h00 FACE à L'Hôtel de ville Avenue de Verdun à Fourmies.

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives de 16h15 à 21h15 à FOURMIES Place Verte.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage du centre, rue de la brasserie à Fourmies.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 65 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye National de FOURMIES en AVESNOIS doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 20 juillet 2026 à Minuit – cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Vincent JUSTICE 13 Rue du Moulin 59219 ETROEUNGT ou par mail à justice.vincent@orange.fr, mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du **montant des droits d'engagements et des photocopies de tous les documents nécessaires**.

3.1.10P. Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **130** voitures. Soit 95 modernes et 15 VHC et 20 VHRS. Si le nombre de VHC et de VHRS est inférieur à 35 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle-ci afin d'avoir 130 équipages au total. Il en sera de même si le nombre des équipages modernes est inférieur à 95 les équipages VHC et VHRS pourront être ajoutés

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés : (comprenant la contribution au challenge commissaires et location du traceur)

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 576€
- 476 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA SAMBRE ET HELPE,
- 526 € pour les équipages dont un membre est licencié à l'ASA SAMBRE ET HELPE.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1152 € pour tous les équipages.
-

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant total des droits d'engagement**, ainsi que de la **photocopie des documents suivants** :

- **Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote**
- **1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.**
- **Liste des équipements de sécurité pilote et co-pilote**
- **La feuille de déclaration pour le carburant**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement Place Verte à FOURMIES et un parc à plateaux **sera obligatoire** situé chemin des blés site des verreries à Fourmies.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant l'épreuve, contre une caution (en chèque à l'ordre **de l'ASA SAMBRE ET HELPE** ou en espèce de 200€). Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs. En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DEFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye. Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P : Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P : La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National de FOURMIES en AVESNOIS représente un parcours de **301.160 kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales sur 4 parcours différents d'une longueur totale de **117.620 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/3	LA SÈMERISIENNE SARL CHRISTIAN LEFÈVRE SORLE LE CHATEAU	9.080	X2	18.160Kms
ES 2/4	LE TROU DU RENARD CARREFOUR FOURMIES	9.360	X2	18.720 Kms
ES 5/7	LE CAMPIAU A-S-D-I FOURMIES	14.670	X2	29.340 Kms
ES 6/8	LA CROIX PETIT SAS DE-BARBA FOURMIES	25.700	X2	51.400 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. **Avec 3 passages maximum** et respecter les consignes particulières de l'épreuve.

6.2.5P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 25 juillet, le dimanche 26 juillet, jeudi 30 juillet de 9H00 à 18H00 et le vendredi 31 juillet 2026 de 9h00 à 19h00. **Des contrôles aléatoires seront faits pendant et hors de ces créneaux horaires.**

Les dispositifs anti-cordes seront signalés sur le roadbook et matérialisés au sol par de la peinture fluo au moment des reconnaissances.

Dans le village de Sémeries (ES1) le sens interdit devra être reconnu à pied. Reconnaissances Attention le week-end des 25 et 26 juillet une fête se déroule dans le village de Ramousies (ES1), lors de votre passage roulez très doucement et respectez les riverains, ne mettez personne en danger et ne donnez pas une mauvaise image de notre sport !!!

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons orange
- Chef de poste : Chasubles orange.

La couleur des chasubles doit être en adéquation avec les RTS.

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

ARTICLE 7.5.16 :

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout équipage ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante.

Toutefois, si l'équipage n'a pas l'intention de réintégrer le rallye, il doit en informer le Directeur de Course en remplissant le formulaire situé au verso du road book (« abandon final »). L'équipage doit remettre le formulaire à la Direction de Course dès que possible et, si cela est réalisable, avant la publication de la liste du nouveau départ.

Il pourra réintégrer le rallye uniquement après avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques Au maximum à 07h30 pour la 2ème Etape.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un équipage réintégrant le rallye se verra affecté d'une pénalité de 10 minutes pour chaque Epreuve Spéciale non terminée ou non effectuée. Cette pénalité en temps sera ajoutée au meilleur temps obtenu dans sa classe.

Si un équipage est seul dans sa classe, le Collège des Commissaires Sportifs lui attribuera un temps jugé le plus équitable.

Si l'abandon a lieu après la dernière Epreuve Spéciale de l'étape, l'équipage sera cependant considéré comme ayant abandonné lors de cette dernière Epreuve Spéciale. Dès lors, une pénalité de 10 minutes sera ajoutée à son temps réalisé dans celle-ci.

Les équipages réintégrant le rallye ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ, arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du nouveau départ seront reclassés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,

pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 7.5.17.2 :

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. **En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement. Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs.**

7.5.17.4P ABANDON

En cas d'abandon (sur le routier ou sur une ES), les concurrents ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone suivant :

03.21.81.47.19

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants par chèques (en euros) uniquement dans la catégorie Modernes, ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix des groupes A et FA sont confondus, ainsi que les groupes N et FN.

Les prix ne sont pas cumulables

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Au classement général	560€	- 350€	- 200€		

Aux classes

De 1 à 3 partants	150€				
-------------------	------	--	--	--	--

De 4 à 5 partants	250-€	150€			
-------------------	-------	------	--	--	--

De 6 à 10 partants	560€ -	280€ -	150€		
--------------------	--------	--------	------	--	--

Plus de 10 partants	560€ -	280€ -	150€ -	90€	
---------------------	--------	--------	--------	-----	--

Plus de 15 partants	560€ -	280€ -	150€ -	90€ -	50€
---------------------	--------	--------	--------	-------	-----

Classement Équipage Féminin si 2 partantes	200€ si 1 partante	120.00 euros			
--	--------------------	--------------	--	--	--

Si + de 95 partants modernes un boni sera appliqué EX: 96=101%- 97=102%- 98=103% ETC.....Si le nombre de partants est de 95 à 90= 100% des prix ENSUITE de 90 à 84 partants modernes =75% des prix de 83 à 75= 50%, des prix - de 75= 30% des prix

Un challenge "**SERGE FÉDÉROWSKI**" réservé aux licenciés de l'ASA Sambre et Helpe sera organisé à sa mémoire.

La remise des coupes aura lieu sur le podium, au fil des arrivées

